

Réunion Sécurité Quartier LOEVENBRUCK

COMPTE RENDU

LE 28 MAI 2026

Sur place

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<u>Habitants</u> : 66 personnes <u>Elus</u> : Monsieur le Maire Patrice (Manu) DONATI, Monsieur Henri ROUSSELOT, Adjoint délégué à la démocratie territoire centre et à la sécurité, Monsieur Abdelatif CHAARI, Adjoint délégué au marché, à l'économie, au commerce et aux grands projets. <u>Excusé</u> : Monsieur Stéphane HABLOT, Député de la 2^e circonscription de Meurthe-et-Moselle, Monsieur David QUILLERE, Directeur de Cabinet. <u>Fonctionnaires</u> : Monsieur Alain DEMANGEON, Policier Municipal, Monsieur Franck GAUTIER, Policier Municipal, Monsieur Steve PETIOT, Policier Municipal, Monsieur Patrick PETITJEAN, Directeur de l'Association Vandopérienne de Médiation (AVMS), Monsieur Mouad ECHCHAREF, Médiateur de quartier, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire et du Cabinet, chargée de mission Démocratie participative,

A. Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ouvre la réunion en rappelant qu'une première rencontre consacrée aux problématiques de sécurité dans le quartier s'est tenue en salle du Conseil municipal au début du mois de février. La présente réunion a été organisée directement sur le terrain afin de permettre aux habitants, aux élus, à la Police Municipale et aux médiateurs de constater concrètement les difficultés rencontrées dans le secteur. Une déambulation est prévue à l'issue des échanges afin d'observer in situ les différents points signalés par les riverains.

B. Témoignages des habitants

Les habitants font part d'une forte inquiétude liée à une recrudescence des actes de délinquance dans le quartier. Ils indiquent avoir recensé une douzaine de cambriolages au cours des derniers mois, auxquels s'ajoutent plusieurs tentatives infructueuses.

Un véhicule a également été incendié, ce qui a mis le feu au véhicule voisin. Des riverains précisent avoir pu observer certains faits et disposer d'images susceptibles d'identifier les auteurs. Ces éléments ont été transmis à la Brigade Anticriminalité (BAC) lors de son intervention.

Les habitants signalent également de nombreuses intrusions sur des propriétés privées, notamment dans les jardins ou aux abords immédiats des habitations. Ils évoquent des individus effectuant des repérages, prenant des photographies des lieux ou déposant volontairement des

brindilles et autres marqueurs afin de vérifier l'occupation des logements. Ces comportements suscitent un sentiment d'insécurité croissant.

Plusieurs vols ont également été constatés à l'extérieur des habitations sur des propriétés privées, ainsi qu'à l'intérieur de véhicules stationnés sur le domaine public.

Monsieur ROUSSELOT rappelle plusieurs règles élémentaires de prévention. Il insiste notamment sur le fait qu'il ne faut jamais laisser les papiers d'un véhicule à l'intérieur de celui-ci, ni les clés, même lorsque le véhicule est stationné dans un garage fermé. Il souligne qu'en cas de vol dans ces conditions, certaines compagnies d'assurance peuvent considérer qu'il y a eu négligence de la part du propriétaire. Il invite les habitants à faire preuve de vigilance, à rester attentifs à leur environnement et à développer une solidarité de voisinage. Il insiste sur l'importance de signaler systématiquement tout fait suspect à la Mairie, à la Police Municipale ou aux services compétents. La sécurité est une responsabilité collective, qui nécessite l'implication de tous.

Plusieurs habitants expriment le sentiment d'un désengagement progressif des services publics relevant des missions régaliennes de l'Etat, qui ne protégeraient pas suffisamment les particuliers, et souhaitent une présence renforcée des forces de sécurité, notamment la nuit. Ils évoquent également les difficultés rencontrées par le système judiciaire et estiment que certains délinquants ne sont pas suffisamment dissuadés par les sanctions encourues.

Concernant les effectifs, le Maire précise que la Police Municipale compte actuellement 17 agents, auxquels s'ajoutent 7 médiateurs intervenant sur le territoire communal et une douzaine de gardiens dans les parcs de loisirs et celui des sports. Afin de garantir l'efficacité de leurs missions, les policiers municipaux disposent d'un équipement complet incluant l'ensemble des moyens de protection et de défense qui leur sont confiées. Ils travaillent en concertation avec la police nationale qui dispose d'un commissariat dans la ville.

Monsieur ROUSSELOT indique que la Police Municipale de Vandœuvre-lès-Nancy n'assure actuellement pas de service de nuit. Il précise que des offres d'emploi sont régulièrement publiées, mais que les candidatures qualifiées demeurent insuffisantes à l'échelle de la Métropole du Grand Nancy. Il rappelle néanmoins que la commune propose des conditions de rémunération plus attractives que celles des autres communes de l'agglomération afin de renforcer son attractivité. Une solution pertinente pourrait consister à mettre en place une brigade de nuit mutualisée à l'échelle métropolitaine, au bénéfice des vingt communes de la Métropole du Grand Nancy.

C. Dispositifs de vidéoprotection

Les habitants reviennent sur le retrait temporaire d'une des 2 caméras nomades installées dans le quartier depuis février. Monsieur le Maire précise que cette caméra a dû être déplacée provisoirement vers un autre secteur de la commune nécessitant une surveillance renforcée. Il rappelle que ce type d'équipement est mobile par nature et a vocation à être déployé en fonction des besoins opérationnels. Il indique toutefois que la caméra a été rapidement réinstallée bien avant la réunion.

Les riverains expriment leur surprise face à ce déplacement (nécessité par la surveillance urgente de vols de cuivre dans un immeuble encore habité) et souhaitent obtenir des garanties quant au

maintien durable d'un dispositif de surveillance dans le quartier, particulièrement à l'approche de la période estivale. Ils s'interrogent également sur le suivi des caméras et sur la mise en place d'une signalétique spécifique susceptible de renforcer l'effet dissuasif.

Certains considèrent que l'installation de caméras fixes par les services municipaux constituerait la solution principale aux problèmes rencontrés.

Monsieur le Maire explique que la commune dispose à la fois de caméras fixes et de caméras nomades. Ces dernières permettent une adaptation rapide aux évolutions de la délinquance et peuvent être déplacées en fonction des besoins constatés sur le terrain. Deux nouvelles caméras nomades sont actuellement en cours d'acquisition. Toutefois, il rappelle que ces équipements représentent un investissement financier important (17 000 € l'unité).

Monsieur ROUSSELOT rappelle que les caméras fixes impliquent des coûts d'installation et de maintenance plus élevés, notamment en matière de raccordement et de transmission des données. À l'inverse, les caméras nomades sont plus souples d'utilisation et permettent de suivre les déplacements des délinquants d'un quartier à l'autre. Il précise que les images sont centralisées au niveau de la Métropole du Grand Nancy. Lorsqu'une procédure judiciaire est engagée et qu'une réquisition judiciaire est délivrée par l'autorité compétente, les agents habilités et assermentés peuvent consulter les enregistrements afin de contribuer à l'identification des auteurs.

La question de la signalétique de vidéoprotection est également évoquée. Monsieur le Maire indique qu'un travail sera engagé rapidement afin de fabriquer une signalétique (de type « quartier sous vidéo protection ») et d'installer celle la plus adaptée pour renforcer l'effet dissuasif de ces caméras.

Plusieurs habitants témoignent avoir installé eux-mêmes des caméras individuelles ainsi qu'une signalétique spécifique sur leur propriété. Ils estiment que ces équipements constituent un investissement relativement modeste et produisent un effet dissuasif réel.

D. Évolution de la délinquance

Monsieur le Maire indique qu'une augmentation d'environ 30 % des cambriolages est actuellement observée sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, particulièrement dans les quartiers pavillonnaires. Il souligne que ce phénomène dépasse largement le cadre de la commune.

Selon lui, l'enjeu principal consiste à identifier et à interpeller les auteurs. Dans cette optique, les dispositifs de vidéoprotection constituent un outil essentiel permettant d'obtenir des éléments de preuve exploitables. Il rappelle également que les policiers municipaux et les médiateurs effectuent depuis février des passages réguliers et quotidiens à pied dans le quartier. Pour rendre ce dispositif plus efficace, les policiers seront bientôt équipés de vélos électriques.

Il précise enfin qu'une simple augmentation des effectifs de Police Municipale ne garantirait pas mécaniquement une baisse du nombre de cambriolages.

E. Vitesse excessive et signalement de points de deal

Des habitants signalent également des problèmes de vitesse excessive dans le quartier et l'existence présumée de points de deal, notamment sur le parking privé de la résidence située en haut de la rue Loevenbruck. Ils indiquent observer régulièrement des échanges suspects depuis des véhicules stationnés, principalement en soirée et durant la nuit. Ils considèrent que ce phénomène justifie également un renforcement de la vidéoprotection dans le secteur.

Concernant les contrôles de vitesse, il est rappelé que les dispositifs ponctuels sont parfois peu efficaces à long terme, les automobilistes étant rapidement informés de leur présence et adaptant temporairement leur comportement, ce qui limite l'efficacité du contrôle. Néanmoins, la police municipale a prévu d'acheter des jumelles afin de verbaliser les excès de vitesse.

Les intervenants soulignent que la société et les modes de délinquance évoluent en permanence. Ils évoquent par exemple le développement des locations de courte durée de type Airbnb, qui modifie parfois les habitudes de fréquentation des quartiers.

Il est rappelé que les réponses apportées par les collectivités doivent elles aussi évoluer afin de s'adapter aux nouvelles formes de délinquance, qu'il s'agisse de cambriolages, de trafics, de dégradations ou d'atteintes aux biens publics et privés.

F. Dispositif « Voisins Vigilants et Attentifs »

La majorité des habitants, dont une dizaine de référents de quartier déjà identifiés, se déclarent favorables à la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants et Attentifs » (VGA).

Il est rappelé que ce dispositif repose sur la **participation volontaire** des habitants d'un même secteur afin de renforcer la vigilance collective. Les riverains s'engagent à signaler rapidement tout comportement suspect aux forces de l'ordre ou aux services municipaux. Le dispositif vise à améliorer la circulation de l'information, renforcer la prévention et à favoriser la réactivité face aux actes de délinquance.

Les habitants souhaitent adopter cette solution complémentaire aux caméras nomades, craignant une aggravation future de la situation.

Monsieur le Maire confirme que les dispositifs de vidéoprotection permettent de suivre les faits de délinquance et d'accompagner les enquêtes. Il rappelle que la mise en place du dispositif VGA représente également un coût proportionnel au nombre d'habitants de la ville. Dans plusieurs quartiers résidentiels de Vandœuvre-lès-Nancy, des associations de riverains ont été créées. Les habitants utilisent notamment des groupes de messagerie instantanée afin de transmettre rapidement les informations utiles entre eux et d'alerter la Police Municipale, la Police Nationale ou les Médiateurs selon les situations rencontrées. Le Maire s'engage à contacter l'organisme maîtrisant ce dispositif afin de le tester sur le quartier du Charmois.

Monsieur CHAARI remercie les habitants pour la qualité de leurs témoignages et pour leur participation constructive aux échanges. Il réaffirme l'engagement du Maire, des élus et des services municipaux à adopter une approche collective afin d'œuvrer quotidiennement pour l'intérêt général. L'objectif prioritaire demeure l'identification et la poursuite des auteurs

d'infractions grâce à un travail coordonné entre la Police Municipale, la Police Nationale, les Médiateurs, la Mairie et les services de l'État, notamment la Préfecture, avec laquelle les échanges sont réguliers.

G. Opération Tranquillité Vacances

Monsieur ROUSSELOT et Monsieur le Maire rappellent lors de la déambulation l'existence de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV), service gratuit proposé aux habitants de Vandœuvre-lès-Nancy.

Ce dispositif permet aux personnes s'absentant de leur domicile pendant une période prolongée de signaler leur absence à la Police Municipale. Des passages de surveillance (en voiture dans la rue et à pied autour de la maison lorsque c'est possible) sont alors effectués afin de détecter d'éventuelles anomalies ou tentatives d'intrusion.

Les habitants sont invités à recourir à ce service avant leur départ en vacances.

H. Présentation de l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale (AVMS)

Depuis 2009, l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale (AVMS) coordonne une équipe de 7 médiateurs à Vandœuvre. Attentifs, réactifs, utiles, ils ont pour mission de dialoguer, renseigner et aider, avec toujours pour objectif de contribuer au bien-vivre ensemble.

L'AVMS est actuellement présidée par Madame Denise KANIA et dirigée par Monsieur Patrick PETITJEAN.

L'association a été mise en place pour apporter une réponse aux conflits de voisinage. Les médiateurs effectuent des déambulations sur le territoire en soirée, notamment lorsqu'un signalement a eu lieu, et ils rédigent des rapports quotidiens. Un numéro dédié est accessible pour les contacter en cas de problème, et il est possible de laisser un message durant la journée.

Les médiateurs sont présents à Vandœuvre 7 jours sur 7, de 17h à minuit, et le samedi de 18h à 1h. Téléphone : 06 46 78 74 44 - Service de médiation sociale : 03 83 96 39 25 (bureaux).

Leur action repose sur un travail de proximité et de création de lien avec les habitants, principalement les jeunes. Ils transmettent les informations à la mairie afin de permettre une intervention rapide des services concernés et de contribuer à la résolution de divers conflits de voisinage.

Il s'agit d'une association de médiation : les intervenants ne sont pas des policiers et n'ont pas de mission de signalement à caractère répressif. Ils privilégient le dialogue, l'explication et la recherche d'amélioration des situations. L'association assure évidemment le suivi des signalements.

L'association est financée principalement par la mairie et à hauteur de 15 % par les bailleurs sociaux.

En dehors de ses horaires d'intervention ou en cas d'urgence, il est nécessaire de contacter la Police Municipale ou la Police Nationale.

Pour information, un trombinoscope des médiateurs a été mis en place afin de faciliter leur identification, à l'adresse web suivante :

<https://www.vandoeuvre.fr/bien-etre/securite-prevention/mediation-de-quartier/>.

I. En conclusion

Monsieur le Maire indique que la question de la signalétique devra être étudiée rapidement et que la mise en œuvre du dispositif Voisins Vigilants et Attentifs fera l'objet d'un travail spécifique dans le secteur. Il s'engage à maintenir les caméras autant que cela se peut. Les policiers et les médiateurs poursuivront leurs déambulations régulières dans le quartier en journée comme en soirée.

Il rappelle toutefois que les moyens municipaux ne permettent d'intervenir que sur le domaine public et qu'il n'est pas possible de surveiller les espaces privés situés à l'arrière des habitations.

Il rappelle enfin les mesures prises par la commune, notamment l'arrêté municipal limitant la vente d'alcool en soirée et interdisant l'ouverture des commerces après minuit.

La réunion se poursuit ensuite par une déambulation dans le quartier afin d'identifier les points sensibles signalés par les habitants.

Points complémentaires signalés lors de la déambulation

1. Impasse Loevenbruck

Les habitants signalent que le « Cédez le passage » situé à hauteur de l'impasse Loevenbruck présente un caractère dangereux. Ils demandent son remplacement par un panneau « Stop » afin d'améliorer la sécurité routière.

2. Passage entre la rue Calmette et la rue Loevenbruck

Les riverains attirent également l'attention sur l'existence d'un passage reliant la rue Calmette aux immeubles situés aux 33-37 rue Loevenbruck, au niveau du parking.

À la demande des riverains, il est proposé d'identifier le propriétaire de cet espace afin d'étudier la possibilité de le fermer ou d'en limiter l'accès. Selon plusieurs témoignages, ce passage faciliterait la fuite de certains individus cherchant à échapper aux contrôles ou aux interventions des forces de sécurité.

Après vérification, le passage enherbé et boisé relève du domaine communal, tandis que la partie supérieure située au niveau des immeubles constitue une propriété privée. Il est proposé de solliciter les services techniques afin d'envisager la pose d'un grillage le long du parking situé rue Loevenbruck.